



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Quotas de production

Question orale n° 230

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que la Compagnie laitière européenne (CLE), qui a pris le contrôle depuis un an et demi de la plus grande coopérative laitière française, l'Union laitière normande, à la suite de difficultés de cette dernière dues au manque de matières premières, a annoncé la semaine dernière la suppression de cent vingt postes. Cette restructuration fait suite à une première vague de cent quarante-neuf suppressions de postes dans les services centraux de l'entreprise et également pour cause d'un approvisionnement insuffisant en matières premières. Il faut rappeler que la référence de la Manche est de 1 300 000 tonnes, ce qui en fait le deuxième département laitier de France. Or, de 1984 à 1987, le conseil général et les producteurs de la Manche ont financé les plans de cessation laitière qui ont permis de libérer trois millions de litres de lait remontés dans la réserve nationale. Il s'agit d'un problème bien connu, dont il a entretenu le ministre à plusieurs reprises. Le département de la Manche, compte tenu de son climat et de son physique, doit pouvoir continuer à s'orienter prioritairement vers la production laitière. Il est donc indispensable qu'il puisse récupérer ces trois millions de litres, mais aussi qu'il soit mis un terme aux transferts de quotas laitiers hors du département par le biais de certaines entreprises de collecte. Ce n'est qu'à ces conditions que pourra être réglé le problème de l'approvisionnement en matières premières des filières de transformation. Il s'agit d'une question extrêmement importante puisqu'elle pose le problème de la gestion des références laitières par des entreprises, souhaitée en 1988 par les syndicats agricoles et voulue par le Gouvernement de l'époque, mais qui apporte aujourd'hui la preuve de son côté pervers. Nombreux sont ceux, parmi les producteurs, la profession ou les élus, qui estiment que ce système doit être modifié. L'acuité que revêt ce problème l'amène à poser deux questions : 1/ le département de la Manche va-t-il récupérer les trois millions de litres de lait remontés dans la réserve nationale qui ont fait l'objet d'un financement local et, dans l'affirmative, dans quel délai ? 2/ le ministre envisage-t-il la mise en place et un autre mode de gestion des références laitières, à l'instar de ce qui est pratiqué dans la plupart des autres pays de l'Union économique européenne ?

### Données clés

**Auteur :** [M. Lemoine Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 230

**Rubrique :** Lait et produits laitiers

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 1993, page 7286

**Réponse publiée le :** 10 décembre 1993, page 7371

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 1993